

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

219x22

FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE AVEC CARTES ACCREDITIVES AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ ENI FRANCE SARL

L'accord-cadre actuel pour la fourniture de carburant arrive à échéance au 31 décembre 2022. Il convient donc de le renouveler.

Conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture de carburant pris à la pompe avec cartes accréditives.

Cet accord cadre à bons de commandes sera conclu pour une première période allant de sa date de notification au 31 décembre 2023, avec possibilité de reconduction par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Le seuil de commandes est fixé à 190 000 € HT maximum par période.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 28 novembre 2022, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer l'accord-cadre au candidat classé premier, à savoir la société **ENI France SARL – 69007 Lyon**.

La prestation sera rémunérée à chaque prise de carburant en fonction du prix d'affichage du litre à la pompe auquel sera appliqué la remise proposée par le candidat (0.045 € TTC par litre). Cette remise sera ferme pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'accord cadre à bons de commandes avec la société ENI France SARL.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL